DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/287 :
Marché de maintenance des motocycles et engins communaux des lots n°3B, 3J et 3L

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740154-20261027-2026-6-287-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/287 : Marché de maintenance des motocycles et engins communaux des lots n°3B, 3J et 3L.

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a engagé une consultation portant sur l'entretien et la réparation des motocycles et des engins communaux, afin de faire face à l'augmentation de l'activité réparation interne et de pallier les réparations non effectuées au garage municipal.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du CCP.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le jeudi 23 juillet 2026 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 28 août 2026 à 15h00 (heure locale).

La présente consultation est décomposée en huit (08) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct, et ce en application de l'article L2113-10 du CCP. Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les spécifications, la consistance de chaque accord-cadre à bons de commande sont fixés annuellement comme suit :

Lots n°	Désignation des prestations	Montants annuels en € HT	
		Minimum	Maximum
3A	Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Ammann	SANS	100 000
3B	Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Europe		80 000
3C	Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Bobcat		80 000
3D	Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Komatsu		80 000
3F	Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Manitou		80 000
3J	Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Hako		40 000
3L	Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Bucher Municipal		80 000
6	Entretien et réparations mécaniques des motocycles		80 000

La durée de chaque accord-cadre est de deux (02) ans à compter de la date de sa notification. L'accord-cadre pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Le vendredi 2 octobre 2026, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique – 60 points ; valeur technique – 30 points et performance environnementale de l'offre – 10 points), les offres suivantes :

LOT N°	DESCRIPTION DES PRESTATIONS	Entreprises attributaires
3A	**Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Ammann**	Déclaré sans suite pour cause d'infructuosité : aucune candidature reçue

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-287-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

3B	**Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Europe Service**	SAS ATELIER DE MAINTENANCE DES MASCAREIGNES (A2Mi)
3C	**Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Bobcat**	Déclarés sans suite pour cause d'infructuosité : aucune candidature reçue
3D	**Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Komatsu**	
3F	**Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Manitou**	Déclaré sans suite pour cause d'infructuosité : aucune candidature reçue
3J	**Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Hako**	SAS ATELIER DE MAINTENANCE DES MASCAREIGNES (A2Mi)
3L	**Entretien et réparations mécaniques des engins - Constructeur : Bucher Municipal**	SAS ATELIER DE MAINTENANCE DES MASCAREIGNES (A2Mi)
6	**Entretien et réparations mécaniques des motocycles**	Déclaré sans suite pour cause d'infructuosité : aucune candidature reçue

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 020 61551 44.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les accords-cadres sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des accords-cadres).**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-287-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026